

BRICODEAL
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 10.000.800 €
Siège Social : Rue Yves Glotin
Centre Commercial de BORDEAUX NORD
33300 BORDEAUX
383 862 042 R.C.S. BORDEAUX

RAPPORT DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIRE LE 28 AVRIL 2011

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de vous proposer, à titre exceptionnel, une distribution de réserves.

En effet, la société dispose d'environ 14.000.000 € de trésorerie compte tenu, notamment, des remontées de dividendes de ses filiales.

Hormis les investissements déjà couverts par des emprunts bancaires (1.200 K€ pour la construction du siège social et 3.800 K€ pour l'acquisition du solde des actions SCID), aucun investissement lourd n'est prévu pour l'exercice en cours.

L'amélioration récurrente de notre fonds de roulement couvrira, quant à elle, les besoins en trésorerie liés au développement organique de l'activité en 2011.

A ce jour, la société dispose et disposera dans un futur proche, d'une trésorerie excédentaire par rapport à ses propres besoins.

C'est à ce titre que nous vous proposons de distribuer à titre exceptionnel, des réserves pour une somme de 8.381.920,50 € permettant l'attribution à chaque action ayant droit aux dividendes (c'est-à-dire hors actions auto-détenues), d'une somme de 7,45 €

Ces sommes prélevées sur les réserves présentent le caractère de dividendes éligibles à l'abattement de 40 % concernant les personnes physiques, stipulé à l'article 158-3 – 2^{ième} du CGI.

En outre, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui bénéficient de revenus éligibles à l'abattement susvisé, peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement de 19 %.

Cette option peut être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus, c'est dire en l'espèce, avant le 28 avril 2011, date prévue pour la mise en paiement de la distribution exceptionnelle.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez par le vote de l'unique résolution qui nous semble conforme à vos intérêts et qui préserve, par ailleurs, l'intérêt social.

Et vous prions de croire, Chers Actionnaires, à l'assurance de nos sentiments bien dévoués.

Le Directoire